

Programme de la Formation

INSTALLER UN SYSTÈME DE VENTILATION : LES BONS GESTES

1 jour soit 7 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : INSTALLER UN SYSTÈME DE VENTILATION : LES BONS GESTES

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 5 février 2021

Lieu : ECUREY Pôles d'Avenir - 1 rue de l'Abbaye 55290 Montiers-sur-Saulx

CONTEXTE GÉNÉRAL

Les prochaines réglementations imposeront une étanchéité à l'air des bâtiments de plus en plus stricte ; il devient donc essentiel d'avoir un système de ventilation très performant.

Tout d'abord, un système doit être bien conçu pour optimiser le confort et la qualité de l'air intérieur mais il faut qu'il soit également correctement mis en œuvre avec du matériel de qualité et adapté.

De cette installation dépendent plusieurs critères importants, qu'ils soient thermiques, acoustiques, de confort et de qualité de l'air.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

A la fin de la formation, le participant saura :

- Positionner les bouches de VMC
- Exécuter un réseau de ventilation étanche
- Réaliser correctement les passages techniques
- Régler un système de VMC
- Effectuer une mise en service
- Réaliser l'entretien du réseau

PRISE EN CHARGE

Selon critères. Faire demande auprès de votre organisme.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent : GALMICHE Véronique - 03.29.90.86.00 - vega.architecte@free.fr

PUBLIC CIBLE

Agences d'architecture, bureaux d'études, maîtrise d'ouvrage, entreprises, maîtrise d'oeuvre, ventilistes... et tous les professionnels du bâtiment.

PRÉREQUIS

Etre architecte (libéral ou salarié), ingénieur ou technicien du bâtiment avec une expérience en construction et/ou en réhabilitation.

Il est recommandé d'avoir suivi le module de formation "Concevoir un système de ventilation" ou de savoir dimensionner un système de ventilation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Mise en oeuvre
Questionnaire à chaud

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

INSTALLER UN SYSTÈME DE VENTILATION : LES BONS GESTES

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 5 février 2021, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : ECUREY Pôles d'Avenir - 1 rue de l'Abbaye 55290 Montiers-sur-Saulx

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A la fin de la formation, le participant saura :

- Positionner les bouches de VMC
- Exécuter un réseau de ventilation étanche
- Réaliser correctement les passages techniques
- Régler un système de VMC
- Effectuer une mise en service
- Réaliser l'entretien du réseau

FORMATEUR(S)

ROSA Cédric - Thermicien - BET THERMAIR

OUTILS PÉDAGOGIQUES

1 journée avec rappels théoriques sous forme d'exposé et de vidéo-projections, et essentiellement des exercices pratiques de mise en œuvre sur plateau technique.

PROGRAMME

Introduction : Rappel des fondamentaux

- Rappel théorique sur la conception d'un réseau de VMC
- Exercice théorique de mise en condition pour les exercices pratiques

Présentation des différents ateliers

Mise en pratique sur différents ateliers

- Traversée de membrane d'étanchéité
- Mise en œuvre des bouches de ventilation
- Mise en place d'un réseau de ventilation
- Mise en place d'une installation complète
- Mise en service d'une installation

Questions et bilan de la formation



BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

CLASSE 4
Formation des acteurs du cadre bâti
Certifié DATADOCK et QUALIOPI

Bulletin à envoyer intégralement complété à CLASSE 4 -
par courrier : 12 Grande Rue - 55140 BUREY-LA-COTE
ou par mail : contact@classe4.fr
L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du règlement

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Régime alimentaire spécifique :

FORMATION : INSTALLER UN SYSTÈME DE VENTILATION : LES BONS GESTES

Module : INSTALLER UN SYSTÈME DE VENTILATION : LES BONS GESTES

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 5 février 2021, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : ÉCUREY Pôles d'Avenir - 1 rue de l'Abbaye 55290 Montiers-sur-Saulx

Durée : 1 jour soit 7 heures

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 21/01/2021

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'État d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :



Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**



Module 1 : INSTALLER UN SYSTÈME DE VENTILATION : LES BONS GESTES		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Formation	350,00 € €
Frais annexes	Frais de gestion et d'inscription (<i>Obligatoire</i>)	20,00 € 20,00 €
	Matériel pour formation sur plateau technique (<i>Obligatoire</i>)	20,00 € 20,00 €
	Repas	20,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET



Conditions Générales de Vente

Organisme de formation : CLASSE 4

Adresse : 12 Grande Rue 55140 BUREY-LA-COTE

Représentée par Véronique GALMICHE, associée gérante et Nadège HUSSON, associée

Organisme référencé au Datadock, répondant aux exigences Qualité (décret du 30/06/15 entré en vigueur le 01/01/17) et certifié QUALIOPi (loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018).

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par CLASSE 4 qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés à la qualité environnementale de l'aménagement, de l'architecture et de la construction.

La société coopérative à responsabilité limitée régie par la loi du 10/9/47 est déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine est enregistrée sous le numéro : 41 55 00330 55. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Numéro de SIRET : 493 114 375 00014

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à :

CLASSE 4 - 12 Grande Rue 55140 BUREY-LA-COTE - 03 29 90 86 00 - vega.architecte@free.fr

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur applicable au 1er janvier 2014, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le stagiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le stagiaire reçoit une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence, attestation de fin de formation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation s'entend net de taxe, CLASSE 4 n'est pas assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

5- Délais de rétractation :

Toute annulation de formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 48 heures avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 48 h, il sera facturé un montant de 30 % du montant total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, CLASSE 4 ne procédera à aucune facturation.

6- Report - Absence - Annulation

6-1 : Du fait de CLASSE 4

CLASSE 4 se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, CLASSE 4 reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 48 h avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 30% du montant NdT de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation (article L 920.9 du code du travail), hors cas de force majeure.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la convention est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention de formation est résiliée. La totalité de la somme est due à l'organisme de formation. Le stagiaire est invité à suivre la formation lors d'une session ultérieure.

Sont considérés comme cas de force majeure, les situations suivantes : Décès d'un proche, naissance, accident ou maladie grave (avec justificatif), contraintes professionnelles ayant des conséquences jugées graves (expertise judiciaire, accident de chantier, ...).

La formation étant individuelle, les demandes de remplacement partiel ne sont pas admises.

L'Attestation de Fin de Formation qui sert de justificatif auprès des organismes de prise en charge des formations (OPCO) totalisera le nombre d'heures de présence réellement effectuées.

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention : remboursement du montant total ou partiel de la formation après entente préalable des deux parties.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nancy sera seul compétent pour régler le litige.



7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

Mise à jour des CGV le 5 juillet 2020 - NH